



Extrait de Procès-Verbal

ou

Copie de résolution

Ville de Saint-Lin-Laurentides

À la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 25 mai 2010 à l'Hôtel de Ville en la salle du conseil et à laquelle sont présents:

M. André Auger, maire
M. André Malouin, conseiller au district # 3
M. Patrick Massé, conseiller au district # 4
M. Jean-Luc Arène, conseiller au district # 5
M. Pierre Lortie, conseiller au district # 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Richard Dufort, directeur général et greffier est également présent.

308-05-10 SUBVENTION/ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. André Malouin
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'actuellement, les couches jetables constituent le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement et qu'elles peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

Attendu qu'il y a lieu de promouvoir l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène et appuyé par monsieur le conseiller André Malouin que la ville de Saint-Lin-Laurentides adopte un programme en vertu duquel elle accorde une aide financière de 100.00 \$ aux personnes admissibles pour l'acquisition de couches hygiéniques réutilisables sur la base des conditions suivantes :

- ❖ La subvention est disponible pour les résidents permanents seulement;
- ❖ L'enfant doit être âgé de moins d'un (1) an au moment où les couches sont achetées;
- ❖ L'achat d'un ensemble d'au moins 20 couches réutilisables;
- ❖ Compléter le formulaire disponible à l'Hôtel de ville;
- ❖ Joindre avec la demande les documents suivants :
 - Une copie de la facture d'achat originale des couches réutilisables;
 - Une preuve de résidence;
 - Une copie du certificat de naissance.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Copie certifiée conforme au Livre des délibérations
Adoptée à la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2010*

Richard Dufort, directeur général et greffier